

Commune de Mansle-les-Fontaines**Mairie déléguée de Mansle**

4 Place de l'Hôtel de Ville

BP 90033

Mansle

16230 MANSLE-LES-FONTAINES

CANTINE MUNICIPALE DU GROUPE SCOLAIRE JEAN DE LA FONTAINE*ANNEE SCOLAIRE 2024/2025***FICHE D'INSCRIPTION MENSUELLE - MAI 2025****PAIEMENT EXIGE ENTRE LE 14 ET LE 18 AVRIL 2025 (en mairie de 9h00 à 11h30) - Merci de respecter ce délai****SEULS LES REPAS RESERVÉS ET RÉGLÉS SERONT COMMANDÉS****Règlement à l'ordre de : régie cantine et services périscolaires de MANSLE**

NOM - Prénom Elève :

Classe :

NOM - Prénom Parents :

Adresse :

Commune :

Téléphone : domicile :

portable :

travail :

Adresse mail :

POUR ETRE EFFECTIVE L'INSCRIPTION DOIT ÊTRE ACCOMPAGNEE DU REGLEMENT

MOIS DE : MAI 2025

- repas x 3,20 € =	€	sem 18	semaine 19	semaine 20	semaine 21	semaine 22	Nb de repas par mois
- repas x 3,60 € =	€	J V	L M J V	L M J V	L M J V	L M J V	
- repas x 4,70 € =	€	1 2	5 6 8 9	12 13 15 16	19 20 22 23	26 27 29 30	
		Férié	Férié			Férié Pont	

A compléter par la régie Cantine

Somme réglée :

Mode de règlement :

Date de règlement :

Pour rappel : Les modifications ne seront prises en compte, que si elles sont signalées en Mairie, selon les conditions du règlement intérieur 2024/2025

- Annulation du repas du lundi et mardi : le vendredi avant 9h30

- Annulation du repas du jeudi et vendredi : le mardi avant 9h30

Menus disponibles sur mansle.fr**RAPPEL TARIFS**

- 3,20 € : pour les résidents de Mansle-les-Fontaines, Lonnes et Saint Groux

- 3,60 € : pour les résidents des autres communes

- 4,70 € : pour les repas occasionnels

A, le

La régie Cantine

A, le

Signature des Parents